

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture

NOR : MICB2105488A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 11 février 2021, les premier et deuxième alinéas de l'article 7 de l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture sont modifiés comme suit :

« L'épreuve écrite d'admission se déroulera le 24 juin 2021 en région parisienne et en outre-mer.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 24 juin 2021 en région parisienne. Pour cette épreuve, le recours à la visioconférence pourra être envisagé. »